

CONTRAT DE RÉSERVATION

NomPrénom.....Profession.....
Adresse.....
.....
.....
Téléphone...../.....Immatriculation voiture.....

JE RÉSERVE UN EMPLACEMENT

- Avec ma caravane (longueur)..... Electricité : Oui Non
 Avec ma toile de tente.....
Nombre de personnes : Adultes :Enfants :
Dates de naissance :/...../...../...../...../.....
(5 pers max par emplacement)
 Chiens : (Vaccinés et tatoués, avec justificatifs, les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie sont interdit dans le camping)
Pour la période duau du samedi au samedi de 12h à 12h
Ma réservation est accompagnée de **75 €** d'acompte pour mon séjour + **16 €** de frais de réservation
(= **91 €**) + **13 €/semaine** si je souscris à l'assurance annulation PALLAS

JE RÉSERVE UNE LOCATION

- Mobil-Home 4 pl + terrasse Mobil-Home 6 pl + terrasse Mobil-Home 8 pl + terrasse
 Chalet 4 pl + terrasse chalet 6 pl + terrasse Caravane 3 pl caravane 4 pl
(Cocher la case correspondante)

Cette location abritera ma famille se composant depersonnes

●adultes

Dates de naissance :/...../...../...../...../...../.....

●enfants

Dates de naissance :/...../...../...../...../...../.....

● Chiens : (Vaccinés et tatoués, avec justificatifs, les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie sont interdit dans le camping)

Prix du séjour : €

Acompte à verser 30 % : €

Frais de réservation + 16,00 €

Je souscris à l'assurance annulation + 13,00 €/semaine

Je ne souscris pas à l'assurance annulation

TOTAL A VERSER = €


Durée de mon séjour

● Arrivée le :/...../10 après 15 heures

● Départ le : /...../10 avant 10 heures

(En haute saison sont du samedi au samedi)

REGLEMENT

- La réservation peut être réglée : par chèque bancaire libellé à l'ordre du camping Bellevue, par chèques Vacances 
 par CB : n° de la carte, date d'expiration, crypto (3chiffres).....
 par mandat cash

Je déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve les conditions générales de location et d'emplacement figurant au verso du présent contrat de réservation

Au Fenouiller, le
Signature du camping

A....., le.....
Votre signature précédée de la mention « bon pour accord »

Responsabilité : La responsabilité du camping Bellevue n'est pas engagée en cas de vol, perte ou dommage de quelque nature que ce soit pendant ou suite à un séjour. La direction n'est responsable que des objets déposés à l'accueil.

Une assurance couvrant votre Responsabilité Civile est obligatoire pour séjourner sur le terrain.

1* Le Règlement :

- Le preneur respectera le règlement intérieur du camping affiché à l'entrée du camping et le fera respecter à ses enfants.
- Le jour, le respect des lieux (environnement, plantations) le voisinage (attention au bruit).
- La nuit, **SILENCE ABSOLU** entre **23h00 à 7h00**
- Les dérapages à vélo dans les allées du camping, les jeux d'eau et de ballon sont interdits
- Les chiens admis sont vaccinés et tatoués (avec justificatifs), ils sont tenus en laisse ou à l'attache, et en aucun cas les animaux ne doivent être laissés seuls dans les locatifs en l'absence de leur maître, qui en sont civilement responsable.
- L'emplacement doit être tenu en parfait état de propreté (tranchées rebouchées – fil à linge enlevé - charbon de bois enlevé).
- Les portes du camping sont fermés à partir de 22h00 jusqu'à 6h00 du matin, un parking extérieur est mis à votre disposition pour y garer votre véhicule. Un service de gardiennage de nuit assure la sécurité et la tranquillité de nos amis campeurs.

Le non respect du règlement intérieur et des conditions générales du camping après avertissement entraînera l'expulsion sans remboursement du montant du séjour.

2* La location est personnelle.

- Le preneur s'interdit de sous louer ou de céder la location à un tiers. Attention : pour des raisons de sécurité et d'assurance, il est interdit de dépasser le nombre d'occupants prévus dans chaque location, les hébergements locatifs étant prévus pour un nombre de personnes précis, y compris enfants et bébés.
- En cas de déclaration inexacte du preneur le présent contrat sera résilié de plein droit et toutes les sommes versées resteront acquises au loueur. Vous devez nous aviser de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location. Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de la location s'il restait sans nouvelle 24 heures après la date d'arrivée prévue.
- La location ne devient définitive qu'après l'envoi d'une confirmation du contrat de réservation signé par le loueur, après encaissement de l'acompte ainsi que des frais de réservation.

3* Tenue et respect des installations.

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment des sanitaires. Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux ; Les caravaniers doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers doivent être déposés dans les poubelles ; Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage.

4* Annulation:

Toute annulation du présent contrat, qu'elle qu'en soit la cause, de la part du preneur, entraînera l'abandon de l'acompte versé, ainsi que les frais de réservation et l'engagement par le preneur de régler le solde selon les modalités définies et au plus tard pour la date fixée pour le début du séjour.

Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé, qu'elle qu'en soit la raison.

Facultatif : Une assurance annulation facultative mais conseillée est proposée (13 € la semaine)

Elle garantit le remboursement des sommes versées en cas de force majeure empêchant le séjour (voir conditions contrat Sart Assurances).

- Dans le cas d'une annulation plus de 30 jours avant la date d'arrivée = remboursement de l'acompte versé dans la limite de 20 % du prix total.

- Dans le cas d'une annulation moins de 31 jours avant la date d'arrivée = remboursement de l'acompte réel versé.

- Départ anticipé pendant le séjour (voir conditions Sart Assurances) = remboursement des jours non utilisés.

5* Dépôt de Garantie : Un chèque de 300 € est exigé à l'arrivée dans le locatif, afin d'éviter toute dégradation, ainsi qu'un chèque de 60 € concernant le ménage. L'état des lieux est effectué par le locataire dès son arrivée dans le locatif, et les 2 chèques restitués 8 jours maximum après son départ, après un nouvel état des lieux effectué par le personnel de ménage en l'absence de dégâts, et restitué dans le même état de propreté. (en raison d'un grand nombre de départ ou d'arrivée, le camping ne peut procéder à cette vérification en présence du locataire).

6* Visiteurs : Toutes personnes étrangères au camping et rendant visite à des campeurs devra obligatoirement décliner son identité et s'inscrire auprès de la réception ainsi qu'acquitter la résidence spécifique aux visiteurs.

7* Tarifs : voir fiche 2010

8* Animations : A titre indicatif, celles-ci sont communiquée à l'accueil (ces obligations n'obligent en aucun cas à un engagement formel) : horaires des soirées dansantes et karaoké : 21h00 – 00h00

9* La taxe de séjour dont le montant est fixé par la commune sera acquittée en supplément. En 2010 son montant est de 0,22 €

10* Les litiges éventuels seront de la compétence exclusive du tribunal d'instance des Sables d'Olonne.

11* Nous renvoyer le présent contrat rempli et signé. La copie contresignée vous sera renvoyée, attestant de votre réservation. Un accusé de réception vous sera délivré pour confirmer le versement des arrhes.

Chers client, ces précisions étaient nécessaires afin d'éviter toute équivoque, nous vous remercions pour votre confiance et souhaitons que vos prochaines vacances deviennent un agréable séjour.